

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2023

LUTTER CONTRE LES ARNAQUES ET LES DÉRIVES DES INFLUENCEURS SUR LES
RÉSEAUX SOCIAUX - (N° 1006)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 164

présenté par
M. Delaporte et M. Vojetta

ARTICLE PREMIER

Après le mot :

« notoriété »

insérer les mots :

« auprès de leur audience ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.